Questions orales

Pourquoi la ministre de la Défense, qui se trouvait à la Chambre pendant une bonne partie du temps, a-t-elle décidé de ne pas en rendre compte au Parlement et de taire cette information aux Canadiens pendant deux semaines? Pourquoi essayait-on d'étouffer cette affaire?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, l'affaire n'a pas été étouffée. Nous avons publié un communiqué de presse indiquant qu'une enquête était en cours. Il n'est pas plus approprié pour la ministre de la Défense de dévoiler les détails des enquêtes confiées au bureau du juge-avocat général qu'il ne le serait pour le solliciteur général de parler à la Chambre des détails des enquêtes menées par la GRC.

Je crois que le député a fait des études de droit. N'a-t-il pas appris qu'on ne devait pas dévoiler les détails

M. Tobin: Je n'ai pas fait d'études de droit.

M. Andre: Bon, il n'est pas avocat; je regrette de l'avoir calomnié.

M. le Président: Continuons je vous en prie.

LE SIDA

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre de la Santé.

L'Hôpital pour enfants de Toronto a signalé que 17 000 anciens patients avaient peut-être reçu du sang contaminé par le SIDA; il s'agit là d'une tragédie médicale et sociale que le gouvernement fédéral n'a pas su prévenir et il est même incapable de localiser les victimes.

Le ministre va-t-il s'engager aujourd'hui à mettre en oeuvre une stratégie nationale tendant à retrouver toutes les victimes? Va-t-il également s'engager à indemniser les victimes et leurs familles sitôt qu'on les aura retrouvées?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le gouvernement de l'Ontario nous a informés que l'Hôpital pour enfants de Toronto fait enquête sur les cas dont parle mon collègue. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social collabore avec le gouvernement de l'Ontario pour découvrir ce qui s'est passé au juste.

S'il y a des mesures qui doivent être prises, elles le seront. Cependant, nous voulons donner au gouvernement de l'Ontario la possibilité de poursuivre l'enquête et de présenter un rapport avant que d'autres décisions ne soient prises.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

Le ministre sait qu'un autre problème urgent se pose, à savoir celui des réserves de sang au Canada. Lorsqu'on a posé une question pour la première fois à ce sujet au ministre, il y a plusieurs mois, à la Chambre, le problème ne touchait qu'une ou deux provinces, mais il s'est maintenant étendu à tout le pays. Je demande donc à nouveau au ministre, au nom de l'opposition officielle, de nous préciser quels sont les renseignements supplémentaires dont le gouvernement a besoin avant de procéder à une enquête judiciaire publique indépendante sur la sûreté des réserves de sang pour tous les Canadiens?

• (1450)

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais préciser tout d'abord que les cas dont a parlé le député de Winnipeg auparavant touchaient des enfants hospitalisés à l'hôpital pour enfants de Toronto entre 1980 et 1983. Or, il sait fort bien que le problème du SIDA a surgi en 1983.

En outre, le comité de la Chambre dont le député fait partie, sauf erreur, rédige à l'heure actuelle un rapport qui devrait m'être remis et qui renfermera des recommandations sur toutes les questions touchant le sang contaminé.

J'ai déjà déclaré à la Chambre que si une recommandation sérieuse exigeait la tenue d'une enquête, j'y donnerais suite. Le député reconnaîtra avec moi que normalement, nous attendons que le rapport soit présenté par le comité avant de prendre des décisions relativement à ses éventuelles recommandations.

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Le ministre a rendu public hier un rapport qui recommande que l'orge canadienne vendue sur le marché nord-américain ne soit plus commercialisée par la Commission canadienne du blé.